

Hôtel du Département
CS 42371 22023 SAINT-
BRIEUC

COMPTE RENDU

Concertation publique sur la gestion des sédiments de l'avant-port du Légué et les techniques de dragage des sables

Mardi 11 avril 2023

Lycée Ernest Renan - Saint-Brieuc

Le Syndicat Mixte du Grand Légué remercie les participants à cette quatrième réunion de concertation et présente l'ordre du jour :

Rappel du calendrier et des enjeux :

- Rappel des résultats des phases précédentes ;
- Présentation des résultats des différents scénarios modélisés ;
- Point d'avancement sur les filières terrestres ;
- Echanges et discussions libres

La Région commence par rappeler le calendrier de l'étude. La 1^{ère} réunion de concertation a eu lieu en mars 2022 et a permis de présenter le contexte de l'étude, les enjeux, la démarche, les attentes des participants, les objectifs de l'étude hydrosédimentaire. Cette réunion a été l'occasion de présenter le modèle.

La 2^{nde} réunion de concertation organisée en juillet 2022 a permis de présenter l'origine des mouvements sédimentaires, la gestion alternative des sédiments et les pistes étudiées.

La 3^{ème} réunion de concertation organisée en octobre 2022 a été l'occasion de faire des propositions opérationnelles de gestion des sédiments en vue d'une modélisation.

Enfin, cette 4^{ème} réunion de concertation permettra de présenter des scénarios modélisés en vue d'identifier les solutions les plus adaptées.

I. Rappel des résultats des phases précédentes

Le bureau d'études Actimar rappelle que 2 modèles sont utilisés : un pour les sables et un pour la vase. L'ensablement se fait par charriage de proche en proche, surtout au moment du flot de marée. L'envasement quant à lui se fait plus lentement, par décantation des particules et principalement dans les zones à faible hydrodynamisme.

Composition des sables déposés derrière la digue : 85 % de sables et 15 % de vases. Les modifications observées sur les mouvements sédimentaires locaux s'expliquent majoritairement par la construction du terre-plein des Kaolins et du môle de protection de l'avant port.

Les modèles montrent qu'à la suite des dépôts de sédiments devant le môle, on estime :

- qu'il y aurait une augmentation de 15 % des sables se déposant dans l'avant-port ;
- que 20 % des vases déposées sur l'estran retourneraient dans le port.

Les phases 1 et 2 de l'étude mettent en évidence un lien entre l'ensablement de l'avant-port et les travaux de dragage nécessaires au maintien de la cote d'exploitation, le sable ayant une tendance naturelle à combler le vide créé par le dragage.

II. Présentation des résultats des différents scénarios modélisés

Diaporama transmis en séance : www.grandleque.org

III. Point d'avancement sur les filières terrestres

Diaporama transmis en séance : www.grandleque.org

IV. Echanges et discussions libres

L'Association Sauvons la Plage du Valais ! fait part de plusieurs remarques :

- les scénarios réalisés sont basés sur des volumes de dragage de 120.000m³ alors que le nouvel arrêté préfectoral autorise un volume de 160.000m³, soit une différence de 25 %. Est-ce que cela signifie que les coûts des dragages augmenteront également de 25 %?

Le budget des dragages a augmenté sur les années précédentes car les méthodes de dépôt ont été modifiées, les zones de dépôt étant plus étendues cela implique des distances de transport plus importantes (zone élargie de 14 à 27 ha).

La CCI précise que l'arrêté préfectoral autorise un volume de dragage de 280.000m³ sur 2 ans, soit un volume de 140.000m³ moyen par an). Des dérogations peuvent aller jusqu'à 160.000m³ mais les dépôts ne peuvent pas dépasser le volume de 280.000 m³ sur 2 ans.

- tous les scénarios n'ont pas été chiffrés, s'interroge sur le fait que la concertation ait été menée dans l'objectif de répondre à l'attaque en justice faite par l'Association de la Plage du Valais ! L'association déplore le fait qu'il n'y a pas beaucoup de

scénarios en faveur de la plage afin que cette dernière retrouve son authenticité.

La région Bretagne répond que la phase 2 a confirmé que le môle et le terre-plein sont les principaux facteurs qui influent sur la dynamique courantologique locale et donc sur les mouvements sédimentaires. La seule solution permettant de retrouver une configuration passée correspond à la déconstruction du môle ce qui supprimerait l'activité portuaire. Le terre-plein de Kaolins et le môle ayant été implanté il y a plus de vingt ans, la nature a depuis repris ses droits et une déconstruction impliquerait aujourd'hui des impacts sociaux et environnementaux tels que la destruction d'habitats et d'espèces, pour certaines, probablement protégées.

- l'association déplore le fait que l'effacement du banc de sable (flèche sableuse) indiquée dans 2 arrêtés préfectoraux n'a jamais eu lieu, et ce malgré l'engagement du Président de Région en 2022.

Mme NIQUE, conseillère régionale et Présidente du Syndicat mixte du Grand Légué, rappelle que cette concertation a pour objet la présentation des modélisations afin d'envisager le désensablement de l'avant-port dans les années futures. Elle informe que le Syndicat mixte a prévu une enveloppe de 190.000€ en 2023 pour un enlèvement partiel de la langue de sable, sous maîtrise d'ouvrage de la ville (collectivité compétente sur ce secteur). Ce dossier est en phase d'instruction auprès des services de l'État. Il semblait tout à fait opportun de disposer des premiers résultats de l'étude hydro-sédimentaire d'Actimar pour s'assurer que des travaux de ce type n'entraînent pas d'autres problématiques par ailleurs.

Elle remercie le travail des services d'Actimar et de la région pour l'étude présentée. Mme NIQUE rappelle que cette étude est réalisée pour tous les acteurs du port (économiques, associatifs, collectivités...). Cette étude sera affinée ultérieurement par un chiffrage des coûts, des conséquences sur les emplois ainsi qu'une estimation du bilan carbone de chaque scénario.

La société AMSB (Agence Maritime du port de Saint-Brieuc) interroge sur le scénario n° 10 (création d'un seuil inclinable). Le schéma présenté montre une porte qui ne ferme pas complètement donc la question se pose afin de savoir quel est le moyen de retenir l'eau. La porte sera installée dans le creux bathymétrique (le chenal). Cela ne change pas l'accès car la cote d'exploitation à 5m20 est respectée.

L'Association LIEN avait proposé lors de la 2^{ème} réunion que les 2/3 du môle soient retirés et que les matériaux ainsi récupérés soient ajoutés sur le tiers restant de façon à abriter les cargos qui sont à quai. Il demande pourquoi sa proposition n'a pas été retenue.

La Région Bretagne indique que la solution retenue a été le percement du môle. Si on devait retirer les 2/3 du môle, les phénomènes de réensablement constatés à l'avant-port seraient amplifiés car ce secteur correspond à une zone de transit sableux important. Enfin, la hauteur de la digue est définie selon le besoin de protection des bateaux. Cette solution, comme le percement du môle conduit à une amplification des volumes à draguer et conduit inévitablement en une dégradation des conditions d'accès et de sécurité pour l'activité portuaire.

L'association Urgence Climatique 22 propose qu'un chemin piétonnier soit fait sur cette digue mais cet ouvrage n'a pas été conçu pour cet usage.

L'Association Sauvons la Plage du Valais ! fait part de 2 points :

- S'étonne que des vues aériennes n'aient pas été utilisées pour réaliser ces scénarios. L'étude montre que les vases qui se déposent dans le secteur des Valais sont à 90 %

d'origine naturelle. Or, l'association a filmé la diffusion des vases et les images montrent que celles-ci ne sont pas d'origine naturelle. Réponse de la Région : Cette approche basée sur de l'imagerie n'est pas encore déployée pour répondre à des interrogations de ce type contrairement aux modèles hydro-sédimentaire qui ont fait leurs preuves depuis plus d'une trentaine d'année d'utilisation. Cette solution d'imagerie nécessite l'utilisation de capteurs hyperspectraux qui doivent être couplé à un algorithme qui dans certains cas peut établir une corrélation entre les signaux du capteur et la turbidité observée. Cette approche ne fonctionne pas encore partout, car la réponse du capteur est liée à la nature des sédiments en jeu, elle nécessite des campagnes de mesure en parallèle et permet au mieux de donner une approche qualitative de la turbidité observée (sous forme de gammes de turbidité). Cette approche n'est donc pas suffisante dans le cas présent.

- sur des relevés bathymétriques, ont été relevés certains dépôts en-dehors des périmètres autorisés par l'arrêté préfectoral. La CCI répond qu'il est possible que la technologie des GPS soient légèrement déficients lorsque l'accroche de signal est faible ou perturbée mais cela ne dépasse pas les 5 à 10 mètres de la zone indiquée.

L'Université de Bretagne sud insiste sur le fait que la Région Bretagne s'implique financièrement dans cette étude et globalement dans la connaissance du littoral et de la mer. Il constate un rapprochement des pouvoirs publics avec le monde socio-économique et associatif. Les problématiques de la Baie de Saint-Brieuc sont similaires à celles de l'Estuaire de la Vilaine. Le constat a été fait de la difficulté à gérer une entrée d'estuaire qui est un espace de très forte mobilité. L'évolution de nos littoraux est très rapide à certains endroits ; cela est dû à l'érosion, aux changements climatiques, aux problématiques de transport sédimentaire... Cette étude permet d'améliorer la connaissance du territoire de la Baie de Saint-Brieuc. Il est par ailleurs, dans le cas présent, important de s'accorder sur la terminologie sables/vases.

L'association Urgence Climatique 22 remercie la Région pour le travail effectué. Il fait part de 2 points :

- Il propose que le clapage soit fait beaucoup plus loin, malgré les surcoûts que cela engendre.

- Il s'interroge sur le fait que l'étude se résume finalement au 1^{er} scénario qui est le seul possible et qu'il n'y ait pas de solution autre que celle qui existe déjà. La Région répond qu'aucune solution n'est retenue à ce jour et qu'il revient aux élus, en toute connaissance de cause d'arbitrer la décision.

La station de pilotage du Légué s'interroge sur le scénario du seuil inclinable et l'ensablement qui en résulterait. Il se demande si l'étude prend en compte le phénomène de creusement constatés actuellement du côté de l'Anse de la Vierge (dû à la giration des navires). Il se demande si cet ensablement face au seuil ne serait pas éliminé par le passage des navires. ACTIMAR répond que cela n'a pas été pris en compte dans l'étude à ce stade qui se limite à une approche de faisabilité. Si ce scénario était choisi, des modélisations plus poussées seront nécessaires pour prendre en compte ce passage des navires ainsi que les effets de bords qui peuvent influencer les résultats du modèle actuel. M. Driencourt ajoute que si on intègre ce courant et le transport des sédiments lorsque les navires tournent, peut-être que le seuil pourrait être fixe dans ce cas et cela baisserait largement le coût de l'ouvrage.

L'Association Sauvons la Plage du Valais ! fait part de 4 points :

- s'interroge sur le scénario n°7 : pour le percement, il ne faudrait pas percer trop bas car cela impliquerait de retirer du sable. Il s'interroge sur le fait que le port est en profondeur. La Région Bretagne confirme que la cote est sous le niveau des sables situés devant le mole. Cela signifie que cela se comblera avec le temps. Réponse de la Région Bretagne : Effectivement, la baie de Saint-Brieuc est en accrétion (ensablement et envasement), ce qui influe par nature sur la courantologie et les mouvements sédimentaires. Des phénomènes différents seront donc observés dans 20 ou 30 ans et il conviendra de se réinterroger à ce moment-là sur la solution employée pour l'entretien du port

- il constate que la Baie de Saint-Brieuc bouge à tel point que les mytiliculteurs s'ensavent et réfléchissent à modifier la disposition de leurs rangs de bouchots, cela signifie des milliers de m³ de sédiments à transporter

- lors de l'organisation de traversées de la baie à pied, le constat a été fait que le terrain de marche a été modifié depuis septembre 2022 (beaucoup plus de vases). La région Bretagne confirme une accélération de l'envasement et de l'ensablement à l'échelle de la baie

- le scénario n° 3 semble le plus adapté.

Le conseil régional de la conchyliculture confirme que les sédiments sont en mouvement perpétuel. Les zones d'engraissement, de dégraissage et d'érosion évoluent beaucoup en fonction des tempêtes, de la filière et de l'arrêt d'activité du barrage du Pont Rolland. Les représentations que chacun a du milieu sont arbitraires. Les études scientifiques apportent des réponses objectives aux problématiques. Il apporte une explication sur le fait que les lignes de bouchots soient reculées : la profession est mieux équipée et peut dorénavant intervenir plus facilement sur les lignes les plus reculées, ce qui explique qu'elles sont davantage exploitées.

L'association Urgence Climatique 22 estime que la réalisation de 11 scénarios est très intéressante. Il propose d'élargir l'étude au niveau économique et sur des données de création d'emplois futurs dans l'environnement du port du Légué. Réponse : le SMGL et la Région Bretagne ont commandité en 2023 une étude de développement du port qui permettra d'identifier les leviers de développement du port (sous les angles environnementaux, fonciers, urbanistiques, touristiques, socio-économiques, culturels, etc). Une étude sensible du port est également en cours, elle a pour objet de comprendre et ressentir les besoins des usagers du port. Ces deux études permettront aux élus de poser un diagnostic et de choisir un scénario en lien avec les usagers.

La société AMSB (Agence Maritime du port de Saint-Brieuc) souhaiterait que les activités du port ne soient pas opposées. Le port de commerce du Légué participe au tourisme et organise par exemple des visites. Il faut apprendre à vivre ensemble, l'activité économique et les loisirs ne sont pas incompatibles sur un même territoire.

La Région Bretagne et le Syndicat Mixte du Grand Légué remercient les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La Présidente

Mme Gaëlle NIQUÉ

